

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  Mme la Présidente souhaite un joyeux anniversaire à MM. les députés Philippe Modoux et Michel Rau. Elle adresse également ses meilleurs voeux à Mme la députée Roxanne Meyer Keller, qui a donné naissance à un petit Numa le 17 mai 2011.			
	2.	Dépôts  Interpellations: Gabriel Poncet; Frédéric Borloz. Motion: Jean Christophe Schwaab et consorts.			
RENV-CE	3.	(11_INT_510) Interpellation Pierre Volet - De quel droit le Conseil d'Etat donne-t-il des ordres avant la votation des lois par le Grand Conseil et le délai du référendum public ! (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(11_INT_511) Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Explosion des coûts de la santé : évolution logique ou raisons cachées ? (Souhaite développer)			
TRAITE	5.	(GC 161) Election complémentaire d'un-e juge à 100% au Tribunal cantonal  Bulletins délivrés: 137; Bulletins rentrés: 135; Bulletins nuls: 1; Bulletins valables: 134; Majorité absolue: 68; Bulletins blancs: 6; Ont obtenu des voix: (1) Mme Marie-France Crittin (67 voix); Mme Mélanie Chollet Humberst (61 voix). Aucune candidate n'est élue, faute d'avoir atteint la majorité absolue. Un second tour interviendra.		Freymond Cantone F.	
TRAITE	6.	(10_INT_444) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts au nom des groupes libéral et radical - Ecole hôtelière de Lausanne : dissocier les projets pour loger rapidement les étudiants ?	DFJC, DINF.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	7.	<p>(336) Préavis du Conseil du Conseil au Grand Conseil sur l'initiative populaire " Ecole 2010 : sauver l'école " et exposé des motifs relatif au projet de loi sur l'enseignement obligatoire et projet de décret ordonnant la convocation des Electeurs aux fins de se prononcer sur l'initiative populaire " Ecole 2010 : sauver l'école " et la loi sur l'enseignement obligatoire (contre-projet du Conseil d'Etat) et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions</p> <p>Doris Cohen-Dumani et consorts concernant les horaires préscolaires et scolaires et l'accueil des écoliers ; Odile Jaeger Lanore pour une scolarisation obligatoire dès l'école enfantine ; Rémy Pache et consorts visant à la modification de la loi scolaire, art. 47 ; Jean-Marie Surer et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC ? Pour davantage de respect et de sérénité au sein de l'école publique et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats</p> <p>Fabienne Freymond-Cantone pour que l'Etat contribue à l'harmonisation des horaires scolaires (motion transformée en postulat) ; Francis Thévoz pour une généralisation de l'apprentissage de l'anglais ; Catherine Labouchère et consorts demandant un accès au " Bilinguisme pour tous " ; Marcel-David Yersin et consorts pour des degrés 7/8/9 de la scolarité obligatoire à deux voies de formation ; Fabienne Freymond-Cantone pour promouvoir la filière maths-sciences-techniques dans le canton de Vaud ; Christine Chevalley et consorts au nom des groupes radical, libéral et UDC ? La transparence sur l'école actuelle et sur celle de demain : un préalable indispensable à toute réforme du système scolaire vaudois et réponse du Conseil d'Etat aux interpellations</p> <p>Pierre-Yves Rapaz relative à l'application du 1er alinéa de l'article 5 de la loi scolaire du 12 juin 1984 ; Nicolas Morel relative au contrôle des établissements d'enseignement privés et réponse du Conseil d'Etat à la détermination Philippe Paréaz(1er débat)</p> <p>(suite 1er débat): art. 83 accepté à l'unanimité. Art. 84: l'ensemble des amdts com à l'al. 1 est accepté avec deux</p>	DFJC.	Buffat M.O. (Majorité), Despot F. (Minorité)	31/05/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>abstentions. Amdt Labouchère (oui) à l'al. 1 lit. b est opposé au sous-amdt C. Chevalley (non) : le sous-amdt C. Chevalley est préféré par 78 non, 47 oui et 4 abstentions. Amdts Despot (non) à l'art. 84 sont opposés à l'amdt C. Chevalley (oui) : amdt C. Chevalley est préféré par 95 oui, 28 non et 9 abstentions. Amdt C. Chevalley (oui) est ensuite opposé à l'art. 84 amendé selon la version de la commission (non) : l'amdt com est préféré par 64 non, 44 oui et 25 abstentions. Amdt com à l'al. 2 (suppression) est accepté avec quelques abstentions. Art. 84 amendé accepté à la majorité, avec deux avis contraires et quelques abstentions. Art. 85: amdt com au titre de l'article est accepté avec une abstention. Amdt com à l'al. 1 est accepté avec une abstention. Amdt com à l'al. 2 est accepté à l'unanimité. Al. 3: amdt com (non) est opposé au sous-amdt Labouchère (oui). L'amdt com est préféré par 64 non, 56 oui et 2 abstentions. Amdt Jaquet-Berger (suppression al. 3) est refusé avec quelques avis contraires et abstentions. Al. 4: amdt com (suppression) est accepté. Art. 85 amendé accepté avec 3 avis contraires et 4 abstentions. Art. 85bis: amdt com est accepté sans discussion. Art. 86, al. 1, lit. b: amdt com accepté. Amdt C. Chevalley est refusé par 58 non, 57 oui et 4 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 62 non, 54 oui et 12 abstentions. Amdt com à l'al. 2 est accepté. Art. 86 amendé accepté.</p>			

## Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	8.	(11_INT_475) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère - Quelles actions du canton pour faire débloquent à la CDIP (Conférence des directeurs de l'instruction publique) les directives qui empêchent l'application de l'article 53 LHEP?  (suite du point 7 (336): art. 87: amdots com aux al. 2, 3, 4 et 5 acceptés. Amdt Bonny à l'al. 6 (nouveau) est refusé par 54 non, 53 oui et 5 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 61 non, 59 oui et 2 abstentions. Amdt com au titre de l'art. accepté sans discussion. Art. 87 amendé accepté. Art. 88: amdt com aux al. 1 et 2 (alinéas différents du projet du CE) sont acceptés. Amdt com aux al. 3 et 4 acceptés. Art. 88 amendé accepté. Art. 89: amdt Jaquet-Berger à l'al. 2 est refusé par 81 non, 15 oui et 16 abstentions. Amdt com aux al. 1, 2, 3 (nouveau), 4 (nouveau) et 5 sont acceptés. Art. 89 amendé accepté. Art. 90: amdt com à l'al. 2 accepté. Art. 90 amendé accepté. Art. 91: amdt Jaquet-Berger à l'al. 1 est refusé par 73 non, 15 oui et 28 abstentions. Art. 91 accepté. Art. 92: amdt com à l'al. 3 (nouveau) est accepté avec 3 avis contraires. Art. 92 amendé accepté. Art. 92 bis (nouveau): amdt com accepté à l'unanimité. Art. 93: amdots com aux al. 2 et 3 sont acceptés. Amdts com aux al. 4 et 5 (suppression) acceptés. Art. 93 amendé accepté. Art. 94: amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 94 amendé accepté. Art. 95: amdt com à l'al. 2 accepté. Sous-amdt Roulet à l'amdt com est accepté. Amdt com sous-amendé accepté. Art. 95 amendé accepté. Art. 96 accepté. Art. 97 accepté. Art. 98: amdt com à l'al. 1 accepté. Art. 98 amendé accepté. Art. 99 et 100 acceptés. Art. 101 : amdt com à l'al. 2 accepté. Art. 101 amendé accepté. Art. 102 : amdt com aux al. 1 et 3 acceptés. Art. 102 amendé accepté. Interruption du 1er débat.	DFJC.		31/05/2011
RENV-T	9.	(349) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Mireille Aubert et consorts tendant à l'instauration d'un pacte civil de solidarité (PACS) cantonal	DINT.	Dufour C.E.	31/05/2011
RENV-T	10.	(10_INT_439) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	DINT.		31/05/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 24 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	11.	(348) Exposé des motifs et projets de lois - sur l'archivage (LARCH) et - modifiant la loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles(1er débat)	DINT.	Chevalley C.	31/05/2011
RENV-T	12.	(10_INT_443) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste concernant le rapport Rouiller	DINT.		31/05/2011
RENV-T	13.	(10_INT_470) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle et consort - Demande de clarification concernant les procédures d'engagement à l'état-major du SPEN et leur opportunité	DINT.		31/05/2011
RENV-T	14.	(10_INT_471) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Mattenberger et consort au nom du groupe socialiste - Le Service pénitentiaire a-t-il les yeux bandés ou l'imagination fertile ?	DINT.		31/05/2011
RENV-T	15.	(10_INT_447) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel - Renvoi de Mme SB : où est la politique humanitaire et généreuse revendiquée par le Conseil d'Etat?	DINT.		31/05/2011
RENV-T	16.	(10_MOT_125) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts visant à faciliter l'accès à la justice pour les justiciables non assistés par un mandataire	DINT	Haldy J. (Majorité), Mahaim R. (Minorité)	31/05/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :